

## Irrigation : Les recommandations de la Cour des comptes

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2020

La Cour des comptes recommande de revoir le processus d'élaboration des programmes d'extension de l'irrigation

La Cour des comptes a recommandé, dans son rapport au titre de l'année 2018, la révision du processus d'élaboration des programmes d'extension de l'irrigation (PEI) en fixant des objectifs réalisables en adéquation avec les moyens mobilisables dans un cadre pluriannuel validé par le gouvernement.

À l'issue de son évaluation du premier PEI, un des trois programmes d'aménagement hydroagricole (AHA) s'inscrivant dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV), la Cour des comptes a appelé à prioriser des projets retenus dans le programme afin de privilier ceux qui sont les plus réalisables sur le plan technique, financier, et ayant la meilleure rentabilité socio-économique. Parmi les recommandations adressées au département chargé de l'agriculture, rapport précise la mobilisation d'un financement pluriannuel permettant des programmes d'extension de l'irrigation afin de résorber le décalage existant entre les eaux mobilisées par les barrages, en amont, et les aménagements hydro-agricoles, en aval. Selon la Cour, rapporte la MAP, ce département doit veiller également à assurer la pleine exploitation des aménagements réalisés en résultant, notamment, les retards dans la mise en eau des pârimètres et apporter des solutions pratiques aux problématiques structurelles qui impactent les projets du PEI, notamment en ce qui concerne le remembrement des terres, la sous-tarification et le recouvrement des redevances de l'eau. Il s'agit également d'assurer une meilleure convergence entre les projets de barrages (portés par le département de l'eau) et ceux de l'irrigation (gérés par le département de l'agriculture).

Le Programme d'extension de l'irrigation (PEI) à l'aval des barrages vise la création de nouveaux pârimètres et le renforcement de l'irrigation des pârimètres existants dominés par les barrages réalisés, en cours de construction ou projetés, sur une superficie de 160 000 hectares.

Libération (Casablanca) - AllAfrica